

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°30 hiver 2015

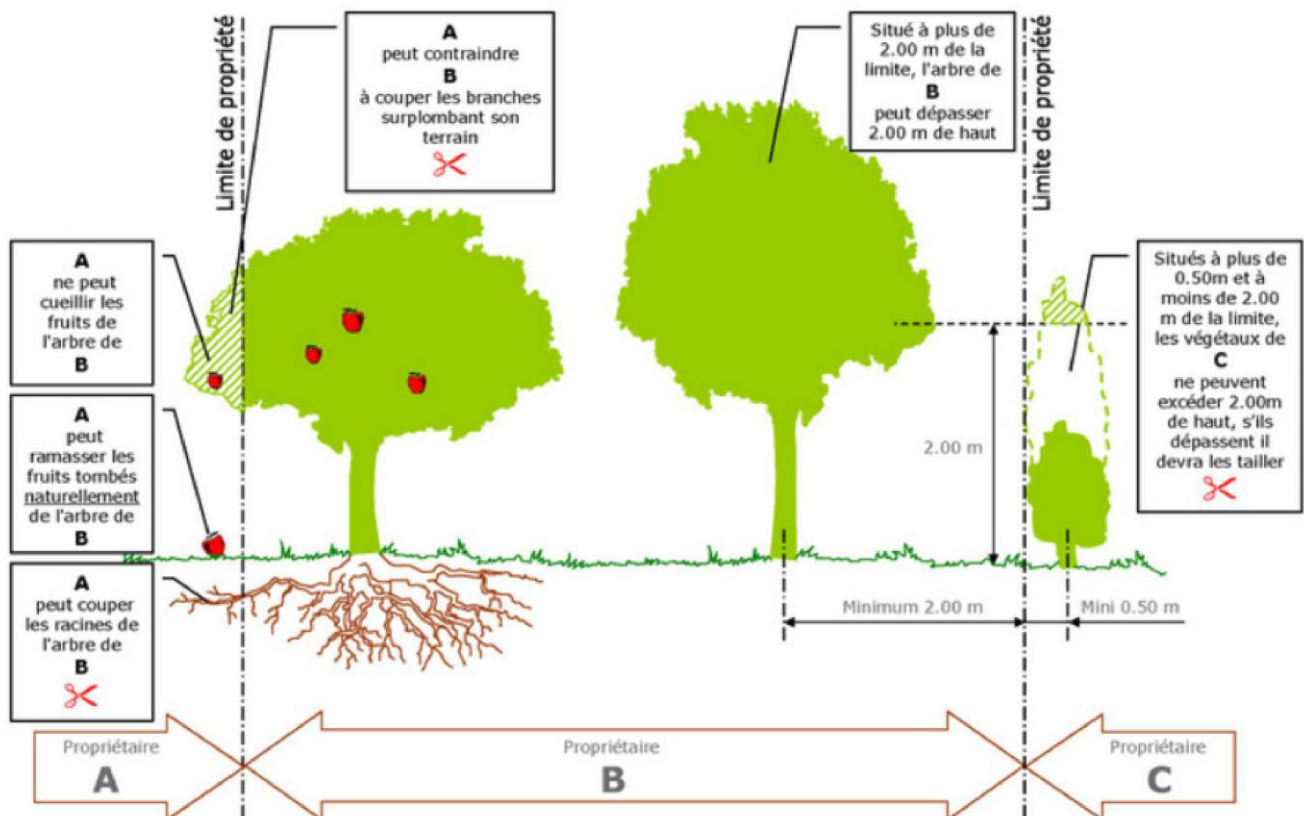
L'éditorial du maire

Du 21 septembre au 03 octobre, vous avez été consultés pour connaître votre opinion sur une future évolution périmétrique de votre commune. La question posée était la suivante : « *Si la commune des Ulmes devait fusionner avec une ou plusieurs communes, quelles seraient pour vous la ou les associations les plus pertinentes ?* ». Le taux de participation n'a été que de 12%, ce qui semble montrer un certain désintérêt pour le sujet... Sur les 48 réponses déposées en mairie : Meigné est cité 36 fois, Rou-Marson 34, Forges 23, Verrie 22, Doué-la-Fontaine 19 et Courchamps 17, le reste n'étant pas significatif.

Sachez qu'actuellement une étude est en cours sur la transformation de la Communauté de Communes de la Région de Doué-la-Fontaine en une commune nouvelle. Vu l'importance du sujet, je vous en donnerai les résultats dans les prochains bulletins.

ATTENTION !!! Suite à la demande d'une partie de la population, la cérémonie des vœux communaux se déroulera le vendredi 15 janvier à 20H30, à la salle des fêtes du Mousseau, l'accès à la salle de la Maligny étant parfois très délicat pendant la période hivernale.

Afin de rappeler à chacun les règles de bon voisinage, vous trouverez ci-dessous un dessin sur les obligations d'entretien des limites de propriétés.



Enfin, je vous rappelle que "La Feuille d'Orme" est à votre disposition pour la parution de vos annonces ou de tout autre article, sous la seule réserve de leurs validations par la commission du bulletin municipal.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Réveillon de la Saint Sylvestre du Comité des Fêtes à la salle de la Maligny.
- Après-midi jeux intergénérationnels de l'AFR le 16 janvier à 14h30 à la salle des Fêtes du Mousseau.
- AG du Comité des Fêtes le mercredi 20 janvier à 20H30 à la salle de la Maligny.
- Loto des écoles de l'A.P.E. le samedi 30 janvier à la salle des Fêtes de Verrie.
- Soirée « fouées » de Familles Rurales avec une animation bretonne du groupe BAGAD MEN GLAZ le samedi 06 février à la salle de la Maligny.
- Concours de belote du Comité des Fêtes le samedi 13 février à la salle du Mousseau.
- Randonnée pédestre et VTT de l'A.P.E. le dimanche 28 février aux Ulmes.
- Repas communal des aînés le dimanche 03 avril à la salle des fêtes du Mousseau.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 16 avril à la salle de la Maligny.

Le point sur l'Etat Civil en automne



Cinq ulmois nous ont quittés

Madame Marcelle COULETEL, décédée le 06 octobre à l'âge de 84 ans.

Madame Marguerite GIRAULT, décédée le 04 novembre à l'âge de 92 ans.

Monsieur Louis GIRAULT, décédé le 16 novembre à l'âge de 69 ans.

Monsieur Louis REVEILLE, décédé le 19 novembre à l'âge de 95 ans.

Monsieur Claude GERMAIN, décédé le 12 décembre à l'âge de 74 ans.

Les réalisations effectuées cet automne

- ❖ Remplacement de la borne incendie sise rue des Moulins.
- ❖ Remplacement du portail de la location communale sise 11 rue du Mousseau.
- ❖ Remplacement des huisseries de la classe petite section coté place de la mairie à l'école communale.

Annonces

- Je recherche tous documents faisant référence aux ULMES jusqu'aux années 50 : photos de classe, factures, cartes postales, lettres, cartes d'identité, tickets de rationnement, actes notariés, étiquettes de vin, menus, programmes de fêtes, de kermesses ou de messes etc...
Vincent IMHOFF, 5 rue des Ormes aux ULMES ☎ : 02.41.38.68.80
- Assistante maternelle agréée pour 2 bébés et 1 péri-scolaire, dispose de 2 places de libre.
Contacter: Madame HALIN - 20 rue des Moulins - Les Ulmes - ☎. 06 20 07 70 74.

Informations diverses

- Le jeudi 31 décembre, une permanence sera assurée à la mairie de 14H à 16H, afin de recevoir les dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.
- La directrice de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2013 est en cours pour la rentrée de septembre 2016.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès des services techniques de la commune.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Message de la S.P.A.A. à l'attention des usagers de la commune

Madame, Monsieur,

Votre commune a engagé un partenariat avec la S.P.A.A. dans le cadre d'une convention destinée à gérer au mieux les problèmes de la coexistence entre l'homme et l'animal.

Rappelons d'abord que, depuis le 28 janvier 2013, l'animal est reconnu dans notre code civil comme "**un être vivant doué de sensibilité**" Article 515-14 et non plus comme un seul "bien meuble"

A ce titre la S.P.A.A. défend les droits de l'animal et agit contre toutes les formes de maltraitance.

L'abandon en particulier, lorsqu'il est "sauvage" est proscrit et amendable par la loi mais toléré lorsqu'il s'effectue dans un refuge agréé, selon un protocole précis.

Les animaux errants dans la commune doivent être prioritairement signalés aux services municipaux de la ville qui se chargent de les recueillir provisoirement avant de nous les confier.

La surpopulation des chats constitue à ce titre une réelle préoccupation: l'identification obligatoire depuis Janvier 2012 et la stérilisation fortement recommandée des males et femelles doivent devenir une nécessité "citoyenne" de la part des maîtres, soucieux d'éviter les dommages causés à l'environnement et au voisinage.

De même la divagation des animaux domestiques constitue une infraction, elle provoque parfois de graves accidents par la seule négligence des maîtres.

C'est pourquoi la mission de la S.P.A.A. s'inscrit aussi dans une volonté éducative de l'utilisateur dans sa relation à l'animal.

L'équipe de la S.P.A.A. se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations. Pour plus d'informations:

Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine et Loire (S.P.A.A.)

Promenade de la Baumette

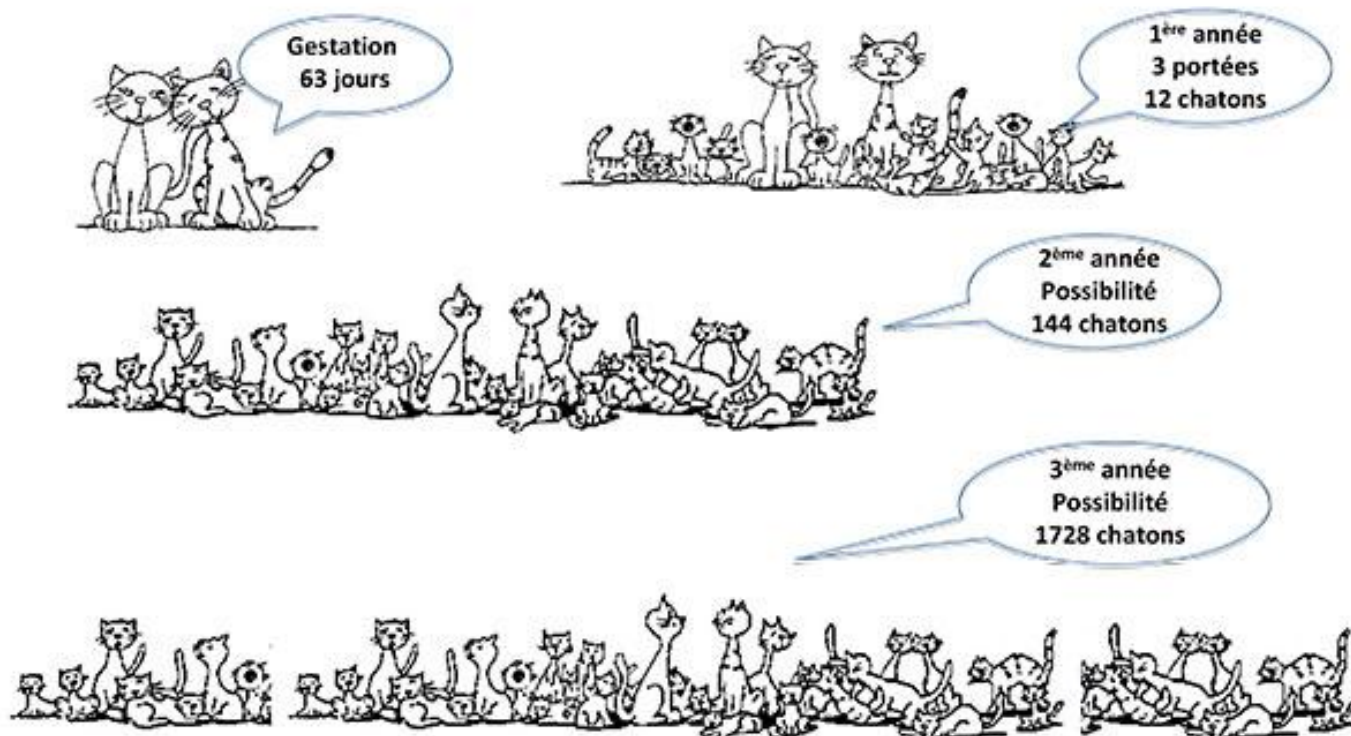
49000 ANGERS

☎: 02.41.66.32.23

Internet: spaa-angers.com

Travaillons ensemble pour assurer l'harmonie entre l'homme et l'animal.

Une seule portée est une portée de trop



La stérilisation est la solution



L'Antenne Information Emploi et l'AIE Développement
Des associations pour répondre aux besoins de l'emploi sur nos territoires

✓ **Un accueil de proximité pour tout public**



L'Antenne Information Emploi propose à tout public (demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...) un **service de documentation, d'information, d'aide et d'orientation** favorisant la recherche d'emploi et de formation.

Ouvert tous les matins
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h,
 les professionnels de l'association accueillent, **sans rendez-vous**, toute personne dans les locaux situés à l'AIE sur Doué la Fontaine.



Bâtiment de l'AIE
 2 Place Flandres Dunkerque à DOUE LA FONTAINE
Tél : 02 41 59 75 18

✓ **Des offres d'emploi à pouvoir...**



Le chantier d'insertion de l'AIE Développement recherche des candidats éligibles au **Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)** pour des contrats de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois à raison de 26 heures hebdomadaires.

Notre chantier d'insertion propose plusieurs supports d'activité :

- ♦ Collecte de papier et carton
- ♦ Entretien des parties communes d'immeubles collectifs, bureaux et logements
- ♦ Entretien des espaces verts et espaces naturels

Vous êtes demandeur d'emploi, **bénéficiaire du RSA socle** et domicilié sur les cantons de Doué la Fontaine, Gennes, Thouarcé ou Vihiers.

Nous pouvons vous proposer un contrat de travail...



Bâtiment de l'AIE Développement
 56 rue Lavoisier - ZI de la Saulaie à DOUE LA FONTAINE

Contactez l'AIE Développement

02 41 59 74 51

✓ **Un service de mise à disposition de personnel**



Agissant pour l'insertion professionnelle, l'Antenne Information Emploi de Doué la Fontaine permet à des personnes éloignées de l'emploi d'acquérir et/ou de reprendre progressivement une activité professionnelle.

Ainsi, l'Antenne Information Emploi, Association Intermédiaire sur les cantons de Doué la Fontaine et Gennes, propose un service de **mise à disposition de personnel** auprès des **particuliers, associations, collectivités et entreprises**.

L'Antenne Information Emploi peut répondre aux besoins de personnel à domicile pour les particuliers, ou au sein d'une association, collectivité ou entreprise dans le cadre d'un accroissement d'activité, d'un remplacement, d'activités saisonnières, de tâches occasionnelles, ou en réponse à des clauses d'insertion...

Les champs d'intervention sont diversifiés :

- **pour les particuliers :**
 Ménage, repassage, jardinage, bricolage, aide aux courses, garde d'enfants de plus de 3 ans,
- **pour les associations, collectivités et entreprises :**
 Entretien de locaux, d'espaces verts, manœuvre, manutention, inventaire, travaux saisonniers

Contactez l'AIE
02 41 59 75 18



Antenne Information Emploi
 2 Place Flandres Dunkerque
 DOUE LA FONTAINE